



Forme juridique : SASU
Adresse : 41 Cité Louis Blanc 60160 MONTATAIRE
Tél : 06.51.84.48.30
Courriel : permis-sans-peine@hotmail.fr
Identification à la TVA : **FR74980639983**
Numéro de déclaration d'activité : **326 004 503 60**
Agrée (e) sous le numéro **E 24 060 0001 0**
Délivré par la Préfecture de BEAUVAIS le 15/01/2024

Procédure en cas d'absence ou d'annulation de cours

1. Annulation par l'élève :

- **Préavis de 24h minimum** : Si un élève doit annuler ou reporter un cours, il est demandé de prévenir l'auto-école au moins 24 heures avant l'heure du cours prévu. Cela peut se faire par téléphone, email ou message WhatsApp.
- **Annulation tardive** : Si l'élève ne respecte pas le délai de 24h, des frais de 10 € peuvent être appliqués pour couvrir les frais administratifs et de planification.
- **Annulation d'un cours pour raison imprévisible** : Si l'élève se trouve dans une situation imprévisible (urgence, maladie), il peut demander un report en envoyant un justificatif.
Chaque demande sera examinée au cas par cas.

2. Annulation par l'auto-école :

- **Annulation pour raison exceptionnelle** : Si l'auto-école doit annuler un cours (météo, maladie du formateur, problèmes techniques), les élèves seront informés dans les plus brefs délais.
- **Proposition de report** : Une nouvelle date de cours sera proposée à l'élève ou le remboursement sera effectué si le report n'est pas possible dans un délai raisonnable.
- **Annulation sans préavis** : Dans le cas où l'auto-école annule un cours sans préavis suffisant, l'élève n'encourt pas de frais.

3. Absence injustifiée de l'élève :

- Si un élève ne se présente pas à un cours sans prévenir, ce cours sera considéré comme effectué, et des frais pourront être facturés.

- Après 3 absences non justifiées consécutives, un entretien pourra être programmé pour discuter de la situation et décider des mesures appropriées.

4. Reprogrammation des cours :

- Les élèves peuvent reprogrammer un cours annulé sous réserve de disponibilité. La priorité sera donnée aux élèves ayant respecté la procédure d'annulation.
- Si un cours est annulé par l'auto-école, un planning de remplacement sera proposé dans les 48 heures.